



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL *DU 23/06/2016*

à 20H00.

Membres	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)
M. le Maire Michel DHANEUS	X		
Jackie DURUT	X		
Bernard DORCHI	X		
Martine TRINQUET	X		
Annabelle DRAOUI	X		
Thierry MARTIAL	X		
Marc DUQUENNOY	X		
Pierre-Marie BLANCHARD		X	
Yves LADRIERE	X		
Ludovic LECLERCQ	X		
Corinne PRUVOST	X		
Sandrine CHATELAIN-BOURSIER	X		
Valérie BAERT-PARENT	X		
Gérard LAFITTE			X

Monsieur LAFITTE Gérard donne pouvoir à Madame DRAOUI Anabelle.
Monsieur LADRIERE Yves: élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 27 MAI 2016

La lecture du procès verbal n'a fait l'objet d'aucune remarque.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Vu la lettre de démission de la charge d'adjoint au maire de Monsieur Bernard DORCHI, 2ème Adjoint, en date du 2 Mai 2016 ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2^{ème} adjoint ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que le nouvel adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Est candidat: Monsieur Ludovic LECLERCQ

Nombre de votants: 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 13

Nombre de bulletins blancs ou nuls: 2

Nombre de suffrages exprimés: 11

Majorité absolue: 6

A obtenu Monsieur Ludovic LECLERCQ 11 voix ; est désigné en qualité de 2^{ème} adjoint au Maire pour exercer les missions suivantes: travaux, sous-traitants et régies, encadrement du personnel technique, urbanisme, plan d'économies d'énergie.

DELIBERATIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

En section de fonctionnement: Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au courrier reçu de la Sous-Préfecture en date du 19 Avril 2016, le résultat reporté en fonctionnement du budget primitif 2016 est erroné, il est de + 96 375,46 euros au lieu de + 70 245,58 euros. Le crédit prévu au compte «74127 Dotation nationale de péréquation» soit 28 000 euros est supérieur aux espérances budgétaires qui sont de 18 000 euros ;

En section d'investissement: le résultat reporté en investissement du budget primitif 2016 est erroné, il est de + 323,60 euros au lieu de – 26 129,88 euros. Le crédit prévu au compte «10222 FCTVA» soit 15 003,81 euros est supérieur à la notification préfectorale en date du 26 janvier 2016 qui est de 8 913,21 euros.

Il est nécessaire de procéder à ces rectifications. Le conseil adopte à l'unanimité.

MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

A partir de 2015, l'entretien sert de support à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux. Il se substitue aux fiches de notations.

Vu l'avis de principe du Comité technique Paritaire Intercommunal dans sa séance du 15 Octobre 2015, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les critères suivants:

- Efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs ;
- Compétences professionnelles et techniques ;
- Qualités relationnelles ;
- Capacité d'encadrement ou, le cas échéant, d'exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante le recrutement d'un CAE pour exercer les fonctions d'Agent Espaces Verts à raison de 20 heures par semaine, soit 86,67 heures mensuelle sur 12 mois à compter du 1 Juillet 2016. Le Conseil adopte à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION: "AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS"

Monsieur le Maire présente au conseil le dispositif «Aide Départementale Villages et Bourgs» créé afin de soutenir les projets des communes rurales de moins de 5 000 habitants afin d'améliorer leur patrimoine public. Il permet d'accompagner des projets d'investissement, d'entretien, de sécurité, d'accessibilité. Le montant maximum de la subvention est fixé à 300 000 euros maximum par projet. Le taux de financement varie selon la commune. Il est établi via 3 indicateurs: le potentiel financier, l'effort fiscal, et le revenu moyen par habitant. Cette subvention est cumulable avec d'autres subventions publiques.

Les dossiers sont recevables selon 4 modalités:

- utilité pour le territoire
- impact sur la population et les bénéficiaires (habitants, usagers, écoliers, touristes)
- qualité du projet (développement durable d'un point de vue culturel, sportif)
- utilité sociale en fonction des publics.

Cette aide pourrait s'inscrire dans la perspective d'aménagement de l'actuel terrain de football mais concerner également la rénovation de la maison communale afin d'y accueillir une nouvelle mairie – solution la moins onéreuse au vu des coûts estimés pour mettre aux normes les locaux actuels (bibliothèque comprise). Le FDST ayant disparu, il est évident que les projets les plus cohérents et déposés dans un délai assez court ont plus de chance d'être retenus pour les prochaines années.

Après en avoir débattu, le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour le montage des dossiers.

SQUARE RUELLE DU PUIITS: CHOIX DU NOM

La cour de l'ancienne école a été transformée en petit parc. Il convenait de lui attribuer un nom. Un appel à la population avait été lancé. Monsieur le Maire profite de cette occasion pour remercier tous les participants au sondage. Après un dernier filtrage trois réponses émergent. Monsieur le Maire propose un vote dont les résultats s'établissent comme suit:

Clos du verger: 7 voix ; Clos du puits : 5 voix ; Clos des écoliers: 1 voix.

Le Nom «clos du verger» est donc retenu. Il sera procédé à son inauguration le 3 juillet 2016 à 11h00.

QUESTIONS DIVERSES:

-RAPPORT DECHETS ET ACTIVITES C.C.P.S.: ces rapports sont consultables en Mairie.

-COLOMBARIUM: des demandes de devis seront faites à la rentrée.

-AMENAGEMENT DU TERRAIN DE FOOT: le dossier de demande de subvention "Villages et Bourgs" a été envoyé.

-DIAGNOSTIC THERMIQUE DU LOCAL EN FACE DE LA SALLE POLYVALENTE: le Pays du Cambrésis a mandaté une entreprise chargée d'établir un diagnostic thermique du bâtiment qui se situe en face de la Salle Polyvalente. Ce diagnostic est gratuit pour la Commune.

-Fête communale le samedi 2 et dimanche 3 juillet 2016.

La séance est levée à 22h00.

DHANEUS Michel, Maire.